



fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26



[Edito]

Date de dépôt :
24 mars 2014

[Sommaire]

page 1

► Edito

page 2

► CAPD

page 3

► Mouvement

page 4

► Rythmes

page 5

► SEGPA/AVS-EVS

page 6

► Maternelle

page 7

► Direction/Carte scolaire

page 8

► Grève

Encart fiche de suivi
syndical mouvement

Après le temps de l'émotion, des rassemblements qui ont montré la capacité des citoyens à faire face à l'obscurantisme et à réaffirmer leur attachement profond aux valeurs qui fondent notre société, le temps est maintenant celui des réponses politiques.

Et, à part un écran de fumée médiatique qui donne à chaque jour son annonce, rien de nouveau !

L'austérité est toujours là ! Avec ses choix économiques aggravant les inégalités ! La transformation de notre société ne se fera pas à coup de rigueur budgétaire !

Sortir de l'austérité, c'est nécessaire ! L'austérité, c'est moins d'emplois, moins de salaires !

Pour l'Ecole et les enseignants, l'austérité se matérialise par :

- le gel de nos salaires depuis 5 ans, et les hausses successives des cotisations retraites,
- les réductions drastiques de dépenses publiques qui entraînent :
 - > la dégradation des conditions d'enseignement : postes insuffisants au regard des besoins et des nombreuses suppressions subies (RASED, remplacement...)
 - > la dégradation de nos conditions de travail : effectifs de classe, frais de déplacement...
 - > un creusement des inégalités

Il y a des alternatives à l'austérité : c'est plus de partage des richesses (et donc moins de cadeaux accordés aux entreprises), c'est plus de solidarité, c'est plus de justice sociale.

Augmenter nos salaires, créer des emplois, c'est possible, mais il faut faire les bons choix politiques !

Le 9 avril 2015

Le SNUipp vous appelle à être nombreux en

Grève et manifestation à Paris

Tous ensemble avec la FSU, CGT, FO, Solidaires

Contre l'austérité !

Pour nos emplois, pour nos salaires, pour nos conditions de travail !

Dominique Dauchot Secrétaire Départementale



**POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**

Les CAPD (commissions administratives paritaires départementales)

CAPD du 22 janvier 2015

notre article complet : <http://62.snuipp.fr/spip.php?article1018>

> **règles du mouvement :**

Le SNUipp-FSU 62 a voté contre les règles du mouvement car celles-ci ne sont ni transparentes : notamment pour le 2nd temps du mouvement, les postes à profil, postes profilés en éducation prioritaire... ni équitables : extension des vœux, éloignement, titulaires départementaux... **10 voix contre (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA) 10 pour (IA et IEN).**

> **liste d'aptitude de direction :**

70 candidats inscrits sur 81 candidatures. Contactez-nous pour davantage de renseignements.

> **permutations informatisées :** 116 enseignants du Pas de Calais ont demandé un changement de département (sur notre site).

CAPD du 20 février 2015

> **départ en formation « psychologues scolaires » :** 3 départs (pour 6 candidatures)

> **départ en DDEEAS :** 1 seul départ (pour 7 candidatures) alors que des directions SEGPA sont vacantes !

Pour chaque formation :

3 abstentions (SNUipp-FSU et SNUDI-FO) 17 pour (SE-UNSA, IA et IEN)

Pour le SNUipp-FSU, trop peu de départs ont été proposés par rapport aux besoins sur le terrain, nous avons dénoncé le fait que des directeurs de SEGPA faisant fonction cette année ne peuvent partir en formation alors que leur travail est reconnu sur le terrain ! Par ailleurs, le SNUipp-FSU est intervenu pour s'opposer au fait que des directeurs de SEGPA pourraient être remplacés par des personnels de direction alors que la fonction de directeur chargé de la SEGPA est spécifique et doit être exercé par des personnels qui ont une certaine expertise de la grande difficulté scolaire et des élèves accueillis en SEGPA.

> **grille de notation départementale :**

Changement de grille de notation en perspective pour le département ! (voir notre compte rendu complet sur le site). Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer le système de notation et d'évaluation des enseignants (inspection) qui manque de transparence et d'équité... Il est grand temps de passer à une évaluation formative respectueuse des personnels et basée sur l'échange constructif d'analyse de pratique.

Prochaines CAPD :

26 mars : départs en CAPA-SH, mise en disponibilité, congé de formation professionnelle, postes adaptés

29 mai : résultats du mouvement départemental, avancement à la Hors-classe, ineat-exeat

CTSD : (comité technique spécial départemental)

CTSD du 23 janvier 2015

SEGPA : dotations (DHG)

Le SNUipp-FSU est intervenu et a vérifié les dotations des SEGPA

Nous avons constaté :

- des effectifs qui augmentent dans les SEGPA autour des SEGPA qui ont fermé
- des dotations qui baissent
- pour les deux 6èmes inclusives actuelles, la dotation baissait. C'était apparemment une erreur et nous avons reçu depuis un document modificatif qui alloue 21 heures poste et 11 HSA pour chacune de ces deux 6ème inclusives
- 1 nouvelle 6ème inclusive (Hénin-Beaumont Rabelais) alors même qu'un bilan complet sur ces expérimentations n'a pas été établi

Les dotations n'ont pas été soumises à vote.

Prochains CTSD :

20 mars : mesures de carte SEGPA et 2nd degré (groupe de travail le **17 mars**)

7 avril : carte scolaire 1er degré (groupe de travail le **30 mars**)

17 avril : rythmes scolaires : changement d'horaires (groupe de travail le **14 avril**)

Contactez-nous pour nous faire part de vos informations de terrain et de vos demandes afin que le SNUipp-FSU puisse agir dans toutes les instances.



Y aura-t-il des postes bloqués cette année?

Il n'y aura normalement plus de postes d'adjoints temps plein bloqués. Par contre, toutes les demi-décharges de direction, des demi-décharges d'ERTUIC et de coordonnateurs ainsi que quelques compléments de temps partiels seront réservés aux enseignants stagiaires lauréats du concours 2015.

Les titulaires départementaux exerceront-ils dans leur circonscription de rattachement?



Les années précédentes, l'affectation des titulaires départementaux était prononcée dans le bassin de la circonscription de rattachement. Cette année, l'administration a décidé d'étendre ce sec-

teur d'affectation aux bassins limitrophes. **Le SNUipp-FSU 62 s'est clairement opposé** à cette extension du secteur géographique. Par exemple, un titulaire départemental affecté dans le bassin Béthune-Bruay pourra aussi être appelé à exercer dans les bassins de Calais/ Saint-Omer, dans le bassin minier et dans le bassin d'Arras/ Saint-Pol, sur n'importe quel type de poste...

Pour rappel, tout collègue n'ayant pas ou perdu un poste à titre définitif peut obtenir un poste de titulaire départemental dans le cadre de la procédure d'extension des vœux sans l'avoir demandé... ce que dénonce le SNUipp-FSU 62.

Autrement dit, un PE qui aurait obtenu un poste de titulaire départemental dans le Bassin de l'Artois-Ternois sans l'avoir demandé (extension des vœux) pourrait ensuite être affecté sur n'importe quel poste dans le département avec cette nouvelle règle : ce qui est clairement inacceptable pour le SNUipp-FSU 62 !

Peut-on demander n'importe quel type de poste d'adjoint, en ordinaire et en éducation prioritaire?

Oui MAIS... dans le cadre de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, tous les postes de direction en REP et REP + sont devenus des postes à profil, les postes d'adjoint en REP + étaient déjà profilés. Cette année, tous les postes d'adjoints maternelle en REP sont également devenus des postes profilés. Les IEN devront émettre un avis incontournable, favorable ou défavorable aux collègues demandant ces types de postes.

Le SNUipp-FSU 62 a voté CONTRE ces règles qui n'assurent ni transparence, ni équité pour les collègues et qui dégradent encore plus les conditions d'exercices sur certains types de postes.

Pour avoir plus d'informations, consultez notre site 62.snuipp.fr ou contactez-nous au 03 21 51 72 26

Remplissez également la fiche de suivi mouvement pour permettre à vos élus en CAPD de vérifier votre barème et de défendre l'équité et la transparence pour tous.

Vous pouvez également le faire en ligne sur notre site : « dossier e-mouvement »

L'ERREUR EST NUMEN !

Suite à une erreur de l'administration, un nouveau NUMEN a été attribué à environ 4000 collègues du département.

Plusieurs organisations syndicales, dont la nôtre, avaient en effet reçu des documents administratifs sur lesquels apparaissaient les NUMEN ! La confidentialité n'étant plus assurée pour les personnels, le SNUipp-FSU 62 a immédiatement demandé à l'administration de réparer son erreur.

Dans son courrier aux personnels concernés, l'administration omet toutefois de présenter ses excuses pour le désagrément qu'elle a causé, ce que regrette le SNUipp-FSU 62.

Contactez le SNUipp-FSU 62 si vous rencontrez un problème avec votre nouveau NUMEN, notamment pour les opérations du mouvement des personnels.



16 764 enseignants des écoles ont répondu à la grande enquête du SNUipp-FSU en novembre-décembre sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes. Deux problèmes majeurs sont soulevés par les enseignants : **l'impact négatif sur le scolaire et leurs conditions de travail et de vie personnelle.**

74% d'entre eux soulèvent **l'impact négatif du périscolaire qui dicte sa loi** et qui empiète sur le temps scolaire pourtant déterminant pour la réussite des élèves.

Le périscolaire

- avec ses contraintes locales perturbe le fonctionnement de l'école
- avec ses inégalités territoriales : le périscolaire est jugé très inégal d'une ville à l'autre, parfois mal organisé, parfois sans locaux adaptés, parfois bruyant et parfois même synonyme de garderie

En maternelle, les critiques se font plus vives : organisation chaotique de la journée, difficulté pour les élèves à se repérer dans les différents temps, siestes tronquées, allongement du temps passé en collectivité.

Au final, les enseignants s'inquiètent de la fatigue et de la baisse d'attention de certains élèves sur le temps de classe. Seuls 9% des enseignants constatent un effet bénéfique sur les apprentissages.

Les conditions de vie professionnelle et personnelle :

- 68% notent une dégradation de leurs conditions de travail (temps de travail, organisation de l'école...)
- 81% estiment que leur vie personnelle est affectée négativement : pouvoir d'achat et coûts supplémentaires et temps de travail (animations pédagogiques placées le mercredi après-midi ou en fin de journée par exemple).

Pour le SNUipp-FSU, une remise à plat s'impose à partir d'un bilan complet du côté du scolaire comme du périscolaire.

Quelques propositions du SNUipp-FSU pour que cela change :

- Réécrire les décrets rythmes scolaires : le SNUipp-FSU demande un cadre national pour l'organisation du temps scolaire qui doit relever de la seule responsabilité de l'État.

- Revoir les temps enseignants et élèves qui doivent être déconnectés: le SNUipp-FSU demande une réduction et une révision complète des obligations de service avec comme première mesure la fin des APC qui se retrouvent clairement en concurrence avec les activités périscolaires. Le travail en petits groupes doit se faire sur le temps de classe pour tous avec notamment le développement du "plus de maîtres que de classes".

- Revaloriser les salaires : le SNUipp-FSU demande, comme mesure immédiate, le triplement de l'ISAE afin de le porter à 1 200 euros par an soit la part fixe de l'ISOE du second degré.

Et dans le département ? Changement d'horaires.

Les remontées de changement d'horaires pour la rentrée 2015 sont arrêtées.

Le SNUipp-FSU 62 participera aux instances suivantes :

14 avril : groupe de travail sur les changements d'horaires des écoles pour la rentrée 2015

17 avril : CTSD (comité technique spécial départemental) puis CDEN (conseil départemental de l'éducation nationale) sur les rythmes : validation des nouveaux horaires pour la rentrée 2015.

Nous avons besoin de vos informations de terrain !

Dès à présent, contactez-nous :

- pour réagir à cet article
- pour nous faire remonter les horaires proposés par la mairie ou le conseil d'école, les difficultés rencontrées... afin que nous puissions mener notre travail de représentants du personnel (vérifier les horaires, vous recontacter, vous défendre...) snu62@snuipp.fr

Nos échanges d'informations nous font tous avancer

Nouveau calendrier scolaire

Sous réserve de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui se réunira le 8 avril

Rentrée et sortie :

- La rentrée des élèves est calée au mardi 1er septembre, celle des enseignants au lundi 31 Août.
- La sortie scolaire se fera le mardi 5 juillet au soir.

Le découpage des zones revu

Le ministère maintient le principe des trois zones pour les vacances d'hiver et de printemps mais aligne les académies sur les futures grandes régions. Côté rythmes, de fait, la première zone n'aura que cinq semaines d'école entre les vacances de Noël et d'hiver et 12 semaines d'école entre les vacances de printemps et celles d'été.

Le pont de l'Ascension banalisé

Le ministère compte inscrire le pont de l'Ascension au calendrier scolaire .

Au final, c'est beaucoup de bruit pour peu de changements.

Le SNUipp-FSU note que le débat sur le calendrier scolaire est mené par à-coups, sans réflexion cohérente sur l'ensemble. Il regrette que du fait du maintien des trois zones avancées sur les périodes d'enneigement, l'année scolaire restera toujours aussi déséquilibrée entre périodes scolaires et périodes de repos avec notamment un troisième trimestre très long. La réforme des rythmes de la journée et de la semaine était soi-disant faite pour l'enfant.

S'appuyant sur le rapport Delaubier, l'administration expérimente deux 6^{èmes} inclusives à Boulogne et à Arras, depuis septembre. Elle nous en vantait déjà les mérites en début d'année scolaire. Pourtant, au même moment était publié le rapport Tolmont sur l'avenir des SEGPA.

Ce rapport rappelle que « **les quatre années passées en SEGPA forment un « tout » indissociable car cette durée leur est nécessaire pour se reconstruire, acquérir des compétences et préparer un projet professionnel** ». Ce rapport préconise lui aussi davantage d'inclusion, notamment en EPS, éducation artistique, technologie et « peut-être » en histoire-géographie, alors que dans les deux 6^{èmes} inclusives actuelles l'inclusion se fait aussi en français, maths et histoire-géographie.

De plus, le rapport Tolmont insiste sur l'importance d'une évaluation « rigoureuse » du dispositif avant d'envisager de l'étendre à d'autres SEGPA.

Mais sans attendre une réelle évaluation de ce dispositif, l'administration a décidé, au CTSD du 23 janvier 2015, de créer deux autres 6^{èmes} inclusives hors Education prioritaire sur Lens ASH. Ce serait Rabelais à Hénin-Beaumont et Debussy à Courrières. Cependant, des changements sont encore possibles au CTSD du 20 mars (et nous n'avons pas de certitudes à l'heure où nous publions, contactez-nous pour plus de détails).

Le 20 février, nous avons organisé un stage syndical à Libercourt afin d'échanger sur ces sujets. Pour empêcher ce débat notamment, la circonscription de Lens ASH souhaitait limiter à 25 % le nombre de PE d'une SEGPA participant à ce stage. Cette règle n'existe dans aucun texte quelque soit le stage de formation syndicale ! Il n'y a pas de SMA pour les stages !. Plusieurs collègues nous ont également fait part de refus de participation émanant de l'IA avec, pour motif de refus, des demandes effectuées « hors-délais ».

Nous regrettons que l'administration ne soit pas encline à débattre et à écouter les arguments de ses personnels. Qui peut savoir ce qu'il y a de mieux pour les élèves de SEGPA, si ce n'est les PE sur le terrain ? Pour le SNUipp-FSU 62, l'avenir des SEGPA ne peut se décider sans les enseignants !

AVS et aides administratives : avec le SNUipp- FSU, on avance sur les droits !

Le SNUipp-FSU a été reçu en audience par l'Inspecteur d'Académie ce 13 mars...

Tout d'abord, concernant **le temps de travail**, l'IA s'appuie sur l'article 5134 du code du travail pour justifier l'annualisation du temps de travail des CUI (24h payées 20h pour compenser les vacances). Le SNUipp-FSU rappelle alors la différence entre modulation et annualisation et précise que l'article L3141-29 interdit l'annualisation (il ne peut y avoir de semaine à 0h). Nous expliquons donc que les vacances scolaires sont un congé de fait. Les CUI doivent être payés sans rattrapage. Nous rappelons également que des CUI étaient à 26h payées 20h alors que d'autres étaient à 24h payées 20h, les bureaux mutualisateurs ayant fait un avenant le 20/09/14 permettant aux CUI concernés de passer à 24h au lieu de 26h et ainsi de récupérer les 2h hebdomadaires à partir du 01/09/14 seulement (les heures supplémentaires précédentes étant perdues !). L'administration est étonnée que ces heures n'aient pas été payées.

L'IA constate alors, dans un exemplaire de contrat de travail CUI, qu'il est écrit « 20h hebdomadaires payées 20h », il nous indique qu'il va rencontrer le recteur pour en discuter et va étudier la question, notamment le "20h hebdomadaires payés 20h", sans modulation possible. Le SNUipp demande ce que compte faire l'IA à propos des heures effectuées en trop par les CUI au nom du rattrapage des vacances. L'IA répond qu'il n'a pas le budget pour les payer ! Pas de proposition précise de la part de l'IA si ce n'est l'évocation d'une éventuelle récupération !

L'IA affirme tout d'abord que **les formations professionnelles** proposées aux CUI sont organisées par la DAFOP et ne sont pas obligatoires. Contrairement à d'autres académies par le passé (ce qui expliquerait selon l'IA des condamnations aux Prud'hommes), l'académie de Lille fait des propositions de formations. Par conséquent, pour l'administration, l'académie ne peut pas être attaquée sur ce point car les formations sont proposées, liberté étant laissée aux CUI d'y participer ou non. Le SNUipp-FSU rappelle les obligations de propositions de formations adaptées (ce qui est loin d'être le cas) par l'Education Nationale, celle-ci étant subventionnée pour cela.

L'entretien se termine sur **les différents droits sociaux** dont bénéficient les CUI, AED, AVSH et le fait que nous regrettons que l'employeur ne diffuse que très peu d'informations à ce sujet. Nous rappelons à cet effet, que sous conditions ces personnels ont droit à la mutuelle gratuite, à l'aide sociale de l'Education Nationale, chèques vacances... Nous contacter.



Le 7 février dernier, sous l'égide de l'Ageem (Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles publiques), se déroulait la 23^e journée académique s'articulant autour des nouveaux programmes de la maternelle avec **Mme Viviane Bouysse IGEN. Le SNUipp-FSU 62 y était...**

Les missions de l'école maternelle sont maintenues :

Elles prévoient le soutien au développement de l'enfant en développant une vision positive et globale d'un être en construction, la prévention des difficultés et des handicaps et la préparation aux apprentissages pour apprendre à « devenir élève ».

Selon Viviane Bouysse, l'enjeu consiste à trouver l'équilibre entre une « école primarisée » et une « école du laisser grandir » : Il est en effet nécessaire de trouver un point d'équilibre entre le modèle nordique d'éducation informelle et le modèle français d'entrée

précoce dans des apprentissages vus et structurés.

Pédagogie structurée autour de 3 verbes :

- AGIR : c'est-à-dire prendre des initiatives (et non exécuter) et «faire» (essayer, recommencer, etc.).

- RÉUSSIR : aller au bout d'une intention, d'un projet voire de la réponse à une consigne, et de manière satisfaisante.

- COMPRENDRE : ce qui suppose une prise de distance, une prise de conscience. C'est dans cette « réflexivité » que se construit la posture d'élève.

Les 5 points essentiels de la réforme pour Viviane Bouysse

Pédagogie du langage : Priorité est donnée à la pédagogie de l'oral : l'oral est la base de tout.

Avoir une approche plus mathématique et moins culturelle et langagière du nombre :

Le nouveau statut du vivre ensemble : le vivre ensemble ne se limite pas à la classe mais s'entend « dans la société ».

Une école de la bienveillance structurée autour de deux idées : protéger et contenir : L'important est de préserver de mauvaises expériences ;

Un cycle autonome: le livret scolaire et la continuité GS/CP.

Viviane Bouysse a rappelé que l'école maternelle était le lieu de l'apprentissage, des moments de séparation entre enfants et parents.

La réforme des rythmes scolaire pose également la question du rôle des ATSEM, qui peuvent dévier sur des pratiques scolaires dans le contenu des TAP. Le risque de surmenage des enfants et l'absence d'une pratique pédagogique professionnelle des ATSEM peuvent être préjudiciables aux enfants.

Programmes Maternelle : ce que pense le SNUipp-FSU.

Les nouveaux programmes définissent la maternelle comme une école « bienveillante » et exigeante qui tient compte du rythme et du développement de chaque enfant. Ils reconnaissent la spécificité de la maternelle. Les moyens nécessaires aux enseignants pour les faire vivre ne doivent pas être oubliés !

Voir l'article complet sur : <http://www.snuipp.fr/Presentation-du-dossier,13620>

Et maintenant ?

Pour le SNUipp-FSU, il va désormais falloir donner aux équipes enseignantes les moyens et les ressources pour mettre en application ces nouveaux programmes.

- Le SNUipp-FSU demande que le ministère envoie ces programmes sous forme de livret à chaque enseignante et enseignant de maternelle car ils constituent un outil professionnel indispensable et n'ont pas à être imprimés sur les crédits pédagogiques de l'école.
- Il demande aussi que les enseignantes et les enseignants puissent disposer de documents d'accompagnement efficaces, lisibles et accessibles, en version papier, sur les cinq domaines d'apprentissages.
- Tout ceci doit s'accompagner d'un véritable plan de formation continue (M@gistère et une animation pédagogique de trois heures ne suffiront pas – mais il faut également la mise en place de stages remplacés de plusieurs jours).

Enfin et surtout, il faut engager une réelle réduction des effectifs par classe. C'est une question de disponibilité des enseignants pour avoir les moyens de solliciter, reformuler, encourager ... tous les enfants .

Direction d'école

Vers un allègement des tâches administratives et une multiplication des missions ?

Direction et fonctionnement : un référentiel métier et du nouveau pour la formation

Suite au chantier métier direction d'école, le ministère a élaboré un référentiel métier ainsi que des éléments de contenus de formation. Les textes viennent d'être publiés au BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014. On attendait un allègement des tâches incombant aux directeurs et directrices d'école : On constate qu'au contraire de nouvelles responsabilités leur sont données, venant s'ajouter à une liste déjà trop longue...

Responsabilités liées à la mise en place des nouveaux rythmes : "Le directeur représente l'institution scolaire auprès de la commune, notamment pour la définition et le pilotage des politiques éducatives territorialisées (PEDT ou volet éducatif des CUCS, PRE)...Si un coordonnateur ou référent des

activités périscolaires a été désigné par la commune, le directeur d'école lui présente le projet d'école et entretient avec lui les relations nécessaires pour favoriser la complémentarité de ces activités avec le projet d'école »

Responsabilités concernant le conseil école-collège : Il « assure la participation aux actions de coopération et aux projets (...) émanant du conseil école-collège ». Il devrait également organiser « le service des enseignants relevant du dispositif « plus de maîtres que de classes » **Responsabilité concernant la mise en place des différents soutiens ou projets personnalisés (élèves en difficulté ou allophones)**

Responsabilités envers les personnels de leur école en contrat aidé : "Il veille à ce que les contrats aidés (EVS CUI) « bénéficient pendant leur période de formation du tuteur prévu par la réglementation et établit l'attestation d'expérience professionnelle prévue par le code du travail »

Pour le SNUipp ces nouvelles



mesures vont à l'encontre du choc administratif pourtant programmé afin d'alléger les tâches des directeurs et directrices. Nous continuerons de témoigner de la réalité des collègues directeurs auprès du ministère qui n'a visiblement pas pris la mesure du ras-le-bol administratif. Nous continuerons de défendre un allègement du poids des tâches et des injonctions diverses. Nous continuerons de demander du temps de décharge à la hauteur des réels besoins.

Dotation départementale : les conditions de travail ne vont pas s'améliorer !

[Carte Scolaire]

- A la prochaine rentrée scolaire, le Pas de Calais comptera 28 postes supplémentaires pour 535 élèves de moins. Une dotation positive qui ne permettra pas de combler les retards engendrés par les précédentes suppressions de postes :
- les effectifs par classe, parmi les plus élevés d'Europe, ne baisseront pas
 - il n'y aura pas de généralisation du « Plus de Maîtres Que de Classes »
 - les problèmes de remplacement vont perdurer
 - les moins de 3 ans ne sont toujours pas comptés dans les effectifs (sauf éducation prioritaire) et ne pourront être accueillis partout
 - les RASED supprimés ne seront pas restitués
 - la formation continue, actuellement en friche, ne sera pas relancée.

C'est pour toutes ces raisons que le SNUipp avec la FSU poursuit ses luttes et actions : pour défendre nos conditions de travail, l'emploi, les salaires, la formation, un service public laïque d'éducation qui ait les moyens de remplir ses missions et participe à la restauration d'une société de justice sociale, de solidarité.

Les opérations de carte scolaire se dérouleront cette année le 30 mars 2015 (groupe de travail) et 7 avril 2015 (CTSD). N'hésitez pas à compléter l'enquête carte scolaire en ligne correspondant à votre école (maternelle, élémentaire ou primaire). Vous la trouverez sur notre site : 62.snuipp.fr

Vous pouvez compter sur les élus du personnel du SNUipp-FSU pour défendre la situation de votre école et donc de vos conditions de travail.



Grève et manifestation

**Créations de postes, hausse des salaires :
c'est le message que porteront les enseignants,
dans la rue, le 9 avril 2015,
aux côtés des fonctionnaires
et de l'ensemble des salariés.**

Quand le pays va mal, c'est vers l'école qu'on se tourne, sommée de trouver la solution. Maintenant ça suffit ! Faire réussir tous les élèves, combattre l'échec scolaire, intégrer les élèves en situation de handicap, apprendre à vivre ensemble... Mieux d'école, ce sont d'abord des enseignants mieux reconnus, mieux formés et mieux payés, des élèves mieux encadrés et mieux accompagnés sur le chemin des apprentissages. Et ce n'est pas la situation aujourd'hui.

L'école et les enseignants méritent mieux

Les professeurs d'école doivent se contenter depuis trop longtemps de belles paroles. Comme l'ensemble des fonctionnaires, ils voient leurs salaires figés depuis 2010 par le gel du point d'indice et leur pouvoir d'achat reculer. Il est plus que temps d'opérer un rattrapage par rapport à leurs collègues européens, de les rémunérer à la hauteur de l'importance de leur mission et de leur niveau de formation. A commencer par un déblocage budgétaire permettant l'alignement immédiat de l'ISAE sur l'ISOE. Mieux d'école, c'est aussi créer des postes à la hauteur des besoins, pour notamment faire baisser les effectifs.



L'école aussi mérite mieux que l'austérité

D'autres choix politiques sont possibles !

BUS POUR LA MANIFESTATION NATIONALE A PARIS

Boulogne-Calais-Béthune-Paris

Thierry Quéty 06 78 33 01 57

8h30 départ Boulogne parking Décathlon Blanc

Pignon

9 h Calais Parking Gifi

9 h 30 St Omer A26

10 h Béthune A26

Lens- Arras est-Paris

Catherine Piecuch 06 63 10 79 13

10h, Lens parking stade Bollaert, Rue Maurice

Carton

10 h 30 Arras A1

Dunkerque-Bailleul-Paris

8 h 45 Parking Auchan Grande Synthe

9 h 15 Bailleul Parking Décathlon

Lille-Douai-Cambrai-Paris

Didier Costenoble 06 28 52 80 98

9 h 30 Lille

10 h Douai, Place du Barlet

10h30, Cambrai, Hôtel de Ville

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Alexandra Regniez Dehouck, Bernard Favril CPPAP 0415507249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

C'est toujours le moment pour adhérer au SNUipp-FSU !

Rendez-vous sur 62.snuipp.fr

Toutes les infos, l'actualité, ...sur 62.snuipp.fr...

Facebook...SNUipp-FSU Pas-de-Calais...



SNUipp-FSU